



Projet ÉcoCité « de Montpellier à la Mer » : les acteurs s'engagent financièrement pour préfigurer la ville de demain.



Mardi 28 février 2012, Jean-Pierre Moure, Président de Montpellier Agglomération, Michael Delafosse, adjoint au maire de la Ville de Montpellier, Elisabeth Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts, Thierry Laget, Directeur de la SERM, de la SAAM et d'Energies du Sud et Claude Baland, Préfet de la région Languedoc-Roussillon ont signé la convention-cadre de financement du projet ÉcoCité.

Un projet urbain partagé et porteur des enjeux du Grenelle de l'Environnement

La démarche ÉcoCité « De Montpellier à la Mer » associe les communes de Lattes, Pérols, Castelnau-Le-Lez et Montpellier, coordonnées par Montpellier Agglomération. Lancée en novembre 2009 dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, elle a permis de renforcer le dialogue et les collaborations entre les acteurs du territoire, afin de décliner de manière partagée et opérationnelle la stratégie de développement urbain durable exprimée dans le SCOT de Montpellier Agglomération.

Retenu parmi les 13 premiers projets au plan national, le projet EcoCité « de Montpellier à la Mer » a séduit à la fois les partenaires locaux (services de l'Etat, ADEME, pôles de compétitivité) et les instances nationales par ses objectifs intégrés et novateurs en terme de développement urbain durable.

L'Etat s'engage financièrement au côté des collectivités dans le cadre des investissements d'avenir

L'accélération de la mise en oeuvre du projet urbain se concrétise par l'accompagnement financier de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Grâce au fonds Ville de Demain doté d'un milliard d'euros et porté par la Caisse des Dépôts, l'Etat s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable.

Le montant global des investissements des partenaires publics et privés s'élève à près de 18 millions d'euros. Lors de cette première phase de sélection, concrétisée par la présente convention, la participation de l'Etat, qui s'élève à plus de 4,4 millions d'euros, vient donner un coup d'accélérateur au projet urbain porté par les collectivités. Il s'agit de la première convention locale signée en France.

Il s'agit de faire de l'agglomération un « laboratoire » de la ville de demain via des actions innovantes

Dans un premier temps, ce sont 7 projets qui ont été retenus : des actions transversales et des projets territorialisés au sein des quatre premiers îlots expérimentaux de l'ÉcoCité : la route de la Mer, la Mantilla (ZAC Jacques Cœur), l'écoquartier Rive Gauche, l'écoquartier Parc Marianne (îlot Picasso).

Les actions co-financées par le fonds Ville de Demain couvrent plusieurs domaines complémentaires pour une ville durable : sobre en énergie, solidaire, adaptée aux changements climatiques et favorisant les modes doux de déplacement.

Dans le domaine de la conception urbaine, les actions sont les suivantes :

- **« Ville en alerte » : Un système de surveillance et de gestion en temps réel du risque hydrologique, porté par Montpellier Agglomération.**

Coût global : 601 k€ – Financement VDD : 210k€

Sera mise en place une chaîne opérationnelle globale pour gérer les risques sur le territoire de l'Eco cité, allant de la prévision météorologique jusqu'au déclenchement des mesures de sécurité pertinentes pour faire face à d'éventuelles crises.

- **Dispositifs de rétention et de dépollution équipés de capteurs, porté par Montpellier Agglomération et la SAAM.**

Coût global : 3 600 k€ - Financement Ville de Demain : 360 k€.

En application de l'action « Ville en alerte », mise en oeuvre de bassins de rétention et de dépollution équipés pour une gestion dynamique et en temps réel des risques sur le secteur de la Route de la Mer.

- **Accompagnement innovant des performances énergétiques des bâtiments, porté par la Ville de Montpellier et la SERM :**

Coût global : 570 k€ – Financement VDD : 200 k€.

Il s'agit de mettre en place un suivi environnemental de chaque construction du quartier Rive Gauche, qui comportera la constitution d'outils pour sensibiliser les habitants aux démarches mises en place dans l'écoquartier.

En matière de ressources et d'énergie, il s'agit de :

- **L'école Chengdu, groupe scolaire à énergie positive, porté par la Ville de Montpellier.**

Coût global : 6 600 k€ – Financement VDD 1 252 k€

Ce groupe scolaire, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2013 à Parc Marianne présentera des performances environnementales remarquables, notamment d'un point de vue énergétique. Ainsi, le bâtiment produira 26% de plus d'énergie que sa consommation totale.

- **Mettre en place un dispositif permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti et de limiter les émissions de gaz à effet de serre (îlot démonstrateur la Mantilla), porté par la Ville de Montpellier, la SERM et Energies du Sud**

Coût global 2 142 k€ - Financement VDD : 749 k€

Réalisation d'un réseau énergétique permettant d'optimiser à l'échelle de l'îlot les ressources et les besoins énergétiques entre les différentes fonctions du programme, en ayant largement recours aux énergies renouvelables, notamment en période de canicule estivale.

Sur les questions de mobilités et d'inter modalité, les projets concernés par les financements Ville de Demain sont :

- **Le cofinancement de la ligne 4 de tramway de l'Agglomération de Montpellier (la Circulade), porté par Montpellier Agglomération**

Coût global : 48,7 M€ - Subvention VDD : 5,66 M€

- **La plate-forme EMMA, portée par VEOLIA-TRANSDEV**

Coût global : 4 437 k€ - Subvention VDD : 1 553 k€

La mise en place du portail EMMA vise à développer l'accès à la palette de prestations proposées par les autorités organisatrices de la mobilité grâce aux nouvelles technologies numériques. Une expérimentation de l'utilisation des téléphones mobiles pour permettre l'information, l'achat et le chargement sécurisé de titres de transport sera également lancée.

Un partenariat pérenne

Le comité local de pilotage du projet ÉcoCité, qui regroupe élus, services de l'Etat, ADEME et pôles de compétitivité se réunira annuellement pour suivre et évaluer la démarche.

D'autres actions de ce projet emblématique feront l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat qui reste à définir, au fur et à mesure de son avancement global. Est envisagée, notamment, la mise en place d'un hôtel commercial relais, sur la route de la mer, qui participera à la dynamique de développement économique et de requalification de cette entrée de ville commerciale.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 : « la Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et peut exercer des activités concurrentielles. »

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir

L'accélération de la mise en œuvre du projet urbain se concrétise par l'accompagnement financier de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Grâce au fonds Ville de Demain doté d'un milliard d'euros, l'Etat s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable. Le groupe Caisse des Dépôts est l'opérateur du fonds Ville de Demain et a notamment pour mission d'accompagner les porteurs d'actions et les collectivités dans la structuration et le montage des projets ainsi que leur réalisation.

L'Etat a confié au groupe Caisse des Dépôts la gestion de 6,5 milliards d'euros pour mettre en œuvre 10 actions du Programme d'Investissements d'Avenir. Elle est également sous-opérateur de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour l'action Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) dotée de 900 millions d'euros.

Ces actions recoupent les priorités stratégiques définies dans le plan « Élan 2020 » du groupe Caisse des Dépôts : les universités et l'économie de la connaissance, les entreprises, avec le soutien au financement des PME, le logement et la ville, et le développement durable.

La mise en œuvre du Programme mobilise au sein du Groupe des compétences et des métiers très divers ainsi qu'une palette d'outils d'intervention (prises de participation, prêts, subventions, avances remboursables).

Le PIA est déployé dans le cadre d'une gouvernance associant tous les acteurs du groupe Caisse des Dépôts qui participent à sa mise en œuvre, avec un comité de pilotage stratégique, un comité de pilotage opérationnel et une mission directement rattachée au Directeur général.

Pour en savoir plus / contacts presse :

- **Communauté d'Agglomération de Montpellier** : Coralie Trigueros - 04 67 13 61 63 / 06 64 80 86 36
- **Mairie de Montpellier** : Sandrine Locci – 04 67 34 73 92
- **Mairie de Lattes** : Sandrine MEAUME 04 67 99 77 79 service.communication@ville-lattes.fr
- **Mairie de Pérols** : Johan SOL 04 67 50 45 23 communication@ville-perols.fr
- **Mairie de Castelnau-le-Lez** : Vincent NOLOT Tél. 04 67 14 27 22 vnolot@castelnau-le-lez.fr
- **Préfecture de la région Languedoc-Roussillon** : Sandrine Bonnamich – 04 67 61 69 41
- **Direction régionale de la Caisse des Dépôts** : Patrick Valentin - 04 67 06 41 26